



***ETUDE DE LA POPULATION DE SONNEUR A VENTRE JAUNE DU BOIS  
DE LA MURE***

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016  
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

***14 février 2018***

**Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 2 pages.**

## Article 2 – CONTEXTE

Le Bois de la Mûre, situé sur les communes de Glaine-Montaigut, Bongheat et Egliseneuve-Près-Billom (63), est voisin du site de la Molière, qui abrite la plus importante population de Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) du Puy-de-Dôme et l'une des plus importantes connues en Auvergne.

Selon les études réalisées sur ce site, le Bois de la Mûre abrite une autre station très importante de Sonneur à ventre jaune, estimée comme étant l'une des plus importantes du département. Des connexions entre les populations de la Molière et du Bois de la Mûre sont très probables du fait de la proximité entre les deux sites.

En 2018, le Parc naturel régional Livradois-Forez confiera au prestataire la réalisation d'une étude de la population de Sonneur à ventre jaune du Bois de la Mûre.

Le présent cahier des charges technique a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc au titre du budget 2018, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de réalisation.

## Article 2 – CONTENU DES MISSIONS

Le prestataire se chargera de réaliser une étude de la population de Sonneur à ventre jaune du Bois de la Mûre, afin de :

- quantifier la taille de la population,
- évaluer son importance pour la conservation de l'espèce,
- établir d'éventuelles connexions entre la population du Bois de la Mûre et celle du site voisin des étangs de la Molière.

Le protocole utilisé sera la méthode de suivi de population par capture-marquage-recapture appliquée au Sonneur à ventre jaune recommandée par le Plan National d'Action Sonneur à ventre jaune (ONF-MEDDE, 2016).

## Article 3 - RENDU ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

Le prestataire remettra un rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention au Parc **au plus tard le 31 octobre 2018**. Le rapport comprendra notamment :

- une présentation de l'ensemble des résultats obtenus ;
- l'ensemble des relevés de terrain effectués et leur localisation ;
- un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur, dont un reproductible, et une version informatique sur CD Rom (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec ArcGis. Le logo du Ministère de la Transition écologique et solidaire, financeur de l'opération, figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les résultats des prospections seront saisis directement dans la base de données naturalistes du Parc (SICEN) ;
- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.